

Révolutionner les retraites ou la société ?

Jean-Marie Harribey

Lettre du Conseil scientifique d'Attac
n° 29, 2 mars 2010

De partout montent les pressions pour que soit engagée une nouvelle contre-réforme des retraites. La baisse des pensions depuis 1993 pour les salariés du privé et depuis 2003 pour ceux du public ne suffit pas aux yeux du gouvernement, du patronat, de leurs porte-parole médiatiques, qu'ils soient économistes ou éditorialistes. On les comprend : que sont 20 % de baisse pour les retraités quand il faut assurer des augmentations de dividendes, de bonus, de parachutes dorés dans des proportions trois, cinq ou dix fois supérieures ?

La crise économique et financière ayant provoqué des déficits des caisses de retraite plus élevés que ceux qui avaient été prévus et ayant éloigné encore les perspectives de plein emploi, les néolibéraux sont repartis à l'assaut. En lançant trois missiles de longue portée.

Le premier porte sur l'âge légal de départ à la retraite. Fixé à 60 ans pour le régime général, il faut actuellement 161 trimestres de cotisation pour que ceux nés en 1949 bénéficient du taux plein (164 en 2012). Le taux plein est accordé cependant dans des cas précis même si le nombre de trimestres requis n'est pas atteint : personnes ayant commencé à travailler avant 16 ou 17 ans et justifiant d'une carrière longue (à partir de 56 ans), travailleurs handicapés (à partir de 55 ans), personnes inaptes au travail (à partir de 60 ans), bénéficiaires d'une pension d'invalidité (à partir de 60 ans), et anciens combattants, prisonniers de guerre, déportés ou internés politiques ou de la résistance, mères ouvrières (à partir de 60 ans).

Si l'âge légal de départ était reporté à 62, 65, 67 ans, cela aurait un triple effet : maintenir au travail des personnes de plus en plus usées, empêcher les jeunes d'entrer dans la vie active aggravant de ce fait le chômage, et poursuivre la tendance à la baisse des pensions, car, soyons-en sûrs, il n'y a pas de petits profits.

Le deuxième missile est un nouvel allongement de la durée de cotisation pour obtenir le taux plein de la retraite. Il est le corollaire du premier. C'est comme devant un peloton d'exécution : l'officier commande le feu et vient ensuite flanquer une balle dans la tête du fusillé pour l'achever. Des fois qu'il demanderait une retraite de résistant.

Le troisième missile est nouveau, il vient de sortir des presses du Conseil d'orientation des retraites. Sous les conseils d'économistes patentés de « gauche », de savantes études ont été menées pour transformer notre système de retraites fondé sur des annuités de cotisation en un système par points ou par comptes notionnels. Plus le vocabulaire est sophistiqué, plus la pilule sera facile à faire avaler. Dans les deux cas, il s'agirait de se débarrasser de la contrainte d'avoir à assurer un taux de remplacement minimal du salaire. Cet objectif serait atteint dans un système par points en jouant sur la diminution de la valeur du point, et, dans un système par comptes notionnels, en neutralisant l'effet de l'âge de départ à la retraite puisque la somme perçue par le retraité pendant tout son temps de retraite serait répartie en fonction de l'espérance de vie de sa génération. Dans les deux cas, les salariés pauvres et effectuant les travaux pénibles seraient obligés de travailler toujours plus longtemps. Dans les deux cas, on éliminerait toute trace de solidarité car on ferait coller au plus près possible les cotisations de chacun avec le montant de sa retraite. On viderait de son contenu le système de

répartition pour en faire une copie presque conforme à un système par capitalisation puisqu'il ressemblerait comme deux gouttes d'eau à un système d'épargne individuelle.¹

Quelle riposte peut-on préparer qui permette de placer le débat politique sur le terrain de la répartition des revenus, c'est-à-dire de la richesse produite, afin de lever le tabou qui pèse sur cette question depuis que les gouvernements successifs ont donné raison au Medef de ne jamais plus donner un sou de plus à la protection sociale ? Quelle riposte également pour mettre au grand jour que la modification de la répartition du gâteau doit s'accompagner de la modification de la composition de ce gâteau, c'est-à-dire de sa recette ?

Pour ne pas fonder notre argumentation en faveur du financement de la protection sociale en général et des retraites en particulier sur une croissance économique démesurée impossible et non souhaitable, voici quelques ordres de grandeur permettant de situer le problème.²

Si la production doublait en 40 ans (augmentation de 100 %, ce qui correspond à une croissance moyenne de 1,75 % par an), si la répartition masse salariale/profits restait constante (environ 60 % de la valeur ajoutée pour la première) et si le nombre de retraités passait de 4 pour 10 cotisants à 8 pour 10, il serait possible d'assurer à tous les salariés et à tous les retraités une progression des deux tiers (66 %, soit 1,29 % par an). Cette progression des salaires et des retraites est moindre que celle de la production car une redistribution au sein de la masse salariale entre actifs et retraités s'opère à cause de la modification de la structure de la population.

Si la production n'augmentait que de 50 % en 40 ans (1 % par an), avec les mêmes hypothèses démographiques et sociales, la progression de tous les salaires et retraites serait de 25 % en 40 ans (0,56 % par an).

Si la production restait constante (croissance nulle), et si l'on voulait que les salaires et retraites individuels ne baissent pas malgré la redistribution nécessaire entre actifs et retraités, alors il faudrait déplacer le curseur entre masse salariale et profits d'environ une douzaine de points de PIB.

Il y a plusieurs morales à cette histoire.

- Tout est affaire de répartition. D'une part entre masse salariale et profits. D'autre part au sein même de la masse salariale, dès lors que le rapport retraités/cotisants se modifie. L'augmentation de la masse salariale est parfaitement possible en rognant sur les profits destinés aux dividendes. Les moyens sont connus : augmenter le taux de cotisation patronale ou élargir l'assiette des cotisations sociales à l'ensemble de la valeur ajoutée.³
- Moins il y a de croissance, plus l'exigence de meilleure répartition est forte.
- Comme l'emploi est lui aussi une affaire de répartition des gains de productivité entre travail et capital, plus on crée d'emplois en baissant le temps de travail (notamment

¹ Pour de plus amples explications voir J.-M. Harribey, « Retraites, attention au dernier coup de Jarnac », *Lignes d'Attac*, n° 77, septembre 2009, <http://www.france.attac.org/spip.php?article10322>, ou <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/retraites-jarnac.pdf> ; Voir aussi J.-M. Harribey, « Systèmes de retraites par points et par comptes notionnels : l'individualisation des retraites », <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/retraites-points-notionnels.pdf>.

² Le détail des calculs dans <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/diapo-retraites2010.pdf>.

³ Dans le scénario établi par le COR, le besoin de financement, qui est de 0,2 % du PIB en 2006, est estimé à 1,7 % du PIB en 2050. Qui osera dire que déplacer 1,7 % du PIB est impossible ? Dans le scénario esquissé ici où, dans 40 ans, un tiers de la masse salariale serait consacré aux retraites, le taux de cotisation devrait passer de 25 % à 33,33 %, soit 8,33 points de plus en 40 ans ou 0,21 point par an en moyenne.

sur la durée de la vie), plus on infléchit la répartition en faveur du travail et de la protection sociale, et plus on axe le mieux-être vers autre chose que le toujours plus. Ajoutons que l'emploi ne se mesure pas seulement en quantité, mais aussi en qualité pour réduire la pénibilité et les inégalités.

- Mais on ne sait pas quel sera le devenir chiffré de la production future. Raison de plus pour en infléchir le contenu vers la qualité, la réponse aux besoins sociaux, le tout mieux partagé.

Bref, le social plus l'écologie. Cela s'appelle révolutionner la société au lieu de chambouler les retraites.⁴

⁴ On trouvera des textes plus anciens dans <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/index-retraites.html>, et notamment <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/3d-retraites17.pdf>.